

Rapport sur un plan européen de relance économique

2008/2334(INI) - 05/03/2009

Le Conseil a tenu un **débat d'orientation sur les moyens de réagir au ralentissement économique** actuel, et a adopté à l'unanimité l'ensemble des recommandations à transmettre pour approbation au Conseil européen lors de sa prochaine réunion, qui se tiendra à Bruxelles, les 19 et 20 mars 2009.

Pour répondre de manière proactive au ralentissement économique, le Conseil estime que l'Union et ses États membres doivent agir de manière concertée, ambitieuse et globale. Il propose dès lors une vaste série de mesures à court terme pour rendre l'environnement économique plus favorable aux entreprises et favoriser l'emploi.

Globalement, ces mesures se focalisent sur 5 secteurs prioritaires :

1. un marché intérieur qui fonctionne pleinement et sans entraves,
2. la mise en œuvre du programme d'action pour la réduction des charges administratives imposées aux entreprises,
3. l'amélioration des conditions-cadres pour l'industrie, en mettant l'accent sur l'innovation et la compétitivité des PME,
4. l'amélioration du niveau et de la qualité de l'investissement dans la connaissance et la recherche,
5. le renforcement de la dimension extérieure de la compétitivité.

L'ensemble des mesures sont détaillées à l'annexe du projet de [recommandations du Conseil](#).